

Des nouvelles, des dates, des actions...

- ☑ **Opération nationale le mercredi 25 mars 2020, à 19h30**
(voir affichette de la Conférence des Evêque en pièce jointe).

En résumé :

- faire sonner les cloches de toutes les églises pendant 10mn
- allumer des bougies aux fenêtres
- lire le récit de l'Annonciation (Luc 1, 26-38)
- intercéder pour les malades, les isolés, les soignants, les responsables politiques...

- ☑ **Opération Masques en tissus** (voir lien sur site) : le Centre Hospitalier de Valence a lancé un appel. Nous le relayons sur le site du diocèse. <https://valence.ccf.fr/actualites/appel-a-confectionner-des-masques-pour-aider-le-monde-de-la-sante/>

- ☑ Un prêtre ardéchois, le père Saby (Lamastre), est mal en point à l'hôpital de Privas. Il n'aurait pas respecté les **règles de confinement et d'hygiène** dès le départ. Donc soyez stricts pour vous mêmes et pour les autres que vous pourriez contaminer ou qui pourraient avoir à vous soigner.

- ☑ Que faire pour le **sacrement des malades** et les **demandes de confession** ? La consigne minimum est se tenir à un mètre de distance et ne pas se tenir face à face, mais pour un temps on peut privilégier les soutiens spirituels par téléphone. Pour le sacrement des malades, le canon 1000, § 2 prévoit que l'onction d'huile puisse être faite non avec le pouce mais avec un instrument (stylet, spatule...).

- ☑ Rappel : **aucune messe** (dominicale, de semaine, de funérailles) avec une assemblée, de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée. Les églises peuvent rester ouvertes (ouvrir les portes et battants pour limiter les contacts avec les poignées).

- ☑ Si vous jugez possible qu'une messe soit célébrée pour des **communautés religieuses** bien déterminées, il convient que ce soit sans aucune personne étrangère à la communauté ; que le prêtre reste à distance des soeurs. Il serait sage que la communion soit distribuée par une des religieuses.

- ☑ Pour les **obsèques**, la préfecture demande qu'une prière soit organisée directement au cimetière, par les prêtres ou diacres. Ceux-ci doivent veiller, si possible, à remplacer les laïcs de plus de 70 ans pour présider ces offices. Bien annoncer qu'une messe sera célébrée à l'intention (on peut recueillir les offrandes) et donner rendez vous après l'épidémie pour une messe anniversaire.

- ☑ **Baptêmes, mariages, confirmations, profession de foi, premières communions** sont à reporter à des temps meilleurs

- ☑ Les **secrétariats** doivent être fermés au public. Une permanence téléphonique est toutefois possible. Pour la communication, privilégier le télétravail. Pour les mesures de mise au chômage technique ou partiel, ou pour toute questions liées au contrat de travail, contactez l'économiste diocésain, Alexis Ravit : ecnome@valence.ccf.fr

- ☑ Devant l'arrêt des **quêtes et casuels**, nous préparons un document de sensibilisation des fidèles pour soutenir les dons même pendant le temps du confinement.

- ☑ **Les réunions pastorales** (CPP, EAP, relais, formations, etc) sont à organiser par téléphone, en interdisant toute réunion physique.

- ☑ **Attention aux personnes fragiles ou âgées** : tout contact avec une personne contaminée oblige à 14 jours de confinement strict ; le risque est grand d'une insuffisance respiratoire qui pourrait ne pas pouvoir être traitée à l'hôpital, faute de matériel.

- ☑ Pour les prêtres et diacres, toutes les sorties au titre des déplacements sont à discerner. Ce n'est pas manquer de courage ou de charité pastorale que de rester en confinement.

- ☑ Des sites pour soutenir ce temps de « retraite » :

<https://catechese.catholique.fr>

<https://liturgie.catholique.fr>

<https://www.aelf.org>